



Refus de payer l'aide juridictionnelle attribuée à mon ex femme

Par **hubert123**, le **23/02/2015 à 22:22**

Bonsoir!

Je m'adresse à vous parce que je n'arrive pas à trouver une réponse à ma préoccupation. Je suis divorcé de mon ex femme depuis 8 ans. Notre divorce a été prononcé en 2007. Je viens de recevoir un courrier de la direction générale des finances publiques me réclamant le paiement d'une somme de 1088 euros. Somme qui correspond à l'aide juridictionnelle attribuée à mon ex femme en 2007. Puis-je refuser de payer cette somme? Après notre divorce, j'ai dû lui verser une pension compensatoire de 2500 euros en 2011 et 16000 de frais dû aux années passées dans ma maison. Je ne les avais même pas les 16000 euros. J'ai dû faire un prêt à ma banque pour la payer. Une somme que je continue de payer tous les mois. Sans oublier la pension alimentaire de ma fille que lui verse aussi tous les mois. Alors, puis-je refuser de payer l'aide juridictionnelle? Je pense qu'elle peut très bien la payer après tout ce qu'elle a eu. Aidez-moi svp. Merci.